

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2018

Publication : 06/07/2018

Pour l'autorité Compétente
par délégation

du Luberon

Une autre vie s'invente ici

Membre des réseaux
Réserve de biosphère
(Unesco)
Géoparc mondial Unesco
Charte européenne
du tourisme durable
(Europarc)



Délibération 2018CS95 du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon

Objet : HyGreen PROVENCE – CONVENTION DE PARTENARIAT DLVA ET PARCS NATURELS REGIONAUX DU LUBERON ET DU VERDON

L'an deux mille dix-huit et le 15 juin à 14h 30, les membres du bureau syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 8 juin, se sont réunis à Manosque à la Maison de la biodiversité, sous la présidence de Mme Dominique SANTONI. Le quorum était atteint.

Etaient présents :

Mmes SANTONI, BOR, CARMAGNOLE, COMBE, CHRISOSTOME, DAPRES, DELONNETTE, DOMEIZEL, FEREOUX, GIAI-GIANETTI, JEAN, LETTERON, MAGNE, NAJI, PRIMO, REUS, SARTO-BARANCOURT, TRINQUIER.

MM. BERGER, BOREL, BONHOMME, BOUFFIER, CHENEZ, DECUIGNIERES, FABRE, LEROUX, PEYRON, POZZO, RUFFINATI, SARDELLA, SAUVAGEON.

Avaient donné pouvoir :

M. AUTARD à Mme SARTO-BARANCOURT

M. BADOE à Mme REUS

M. PERELLO à Mme MAGNE

M. BOYER à Mme COMBE

M. DEPOISSON à M. BERGER

M. MATHERON à Mme DAPRES

M. SACCO à M. FABRE

M. DEILLE à M. BONHOMME

Mme ARAGONES à M. CAHOUR

M. FISCHER à Mme PRIMO

Mme SERRA à Mme FEREOUX

M. FRAYSSINET à M. DECUIGNIERES

Mme CZIMER-SYLVESTRE à M. SAUVAGEON

Mme CHRISOSTOME à Mme BOR

Mme DE LUZE à Mme JEAN

M. LE CORNEC à M. PEYRON

M. PETIET à M. BOUFFIER

Etaient excusés :

Mme AMOROS, MM. CAVALIER et DAUMAS.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret ministériel le 20 mai 2009 et notamment ses orientations :

- B.1 Réussir un aménagement fin et cohérent du territoire
- B.2 Améliorer le cadre de vie et la qualité de la vie

Vu la présentation du projet aux membres du Bureau syndical du 24 mai 2018,

Vu l'avis de la « commission aménagement du territoire » du Parc du 7 juin 2018,

Considérant la volonté d'accompagner la transition énergétique du territoire dans le respect de la Charte du Parc,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à la majorité,

- **APPROUVE** la participation du Parc naturel régional du Luberon au projet Hy Green Provence sur le territoire de DLVA.

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer la convention tripartite annexée ainsi que tout document nécessaire à la mise en application de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,



Dominique SANTONI

Nombre d'annexe(s) jointe(s) : 1